



## **Revendications rémunérations et pouvoir d'achat**

### **Maîtres titulaires enseignement privé**

- Augmenter du point d'indice pour tous les enseignants, plan pluriannuel via une loi de programmation
- Restaurer des amplitudes de carrière valorisantes et un déroulé de carrière attractif : abaissement de la durée dans les échelons 9 à 11 de la classe normale, augmentation du nombre de promotion à la Hors-Classe, création d'un 8<sup>ème</sup> échelon à la HC (sans toucher à la plage d'appel pour la classe exceptionnelle), extension des missions du vivier 1 de la classe exceptionnelle, pour le vivier 2 mise en place de critères objectifs permettant de reconnaître l'investissement des collègues, augmentation du taux d'accès à la classe exceptionnelle et à son échelon spécial
- Élargir les perspectives de carrière à élargir : Réflexion sur les mobilités à engager (possibilités de passer les concours d'inspecteurs et les concours de personnels de direction, détachements...)
- Reconnaître la complexification du métier et toutes les tâches invisibles : doublement voire triplement de l'ISAE / ISOE et de l'indemnité de sujétion pour les professeurs documentalistes.

### **La Fep-CFDT profite de ces concertations pour rappeler au ministère ses revendications en faveur des maîtres délégués.**

- Aligner les grilles de rémunération sur celles des contractuels du public
- Augmenter le nombre de postes au concours pour multiplier les chances de devenir titulaire
- Proposer systématiquement un accompagnement pendant toute la durée du contrat et une formation adaptée pour préparer le concours.